

ARRETE N°2018-122-4

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2018-422 du 29 mai 2018 relatif à la création de comités techniques auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2018 relatif au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire du 21 juin 2018 portant organisation des élections professionnelles 2018 pour le CTMESR, le CTU et les CT d'établissements ;

ARRETE

Article 1 :

La date des élections pour la désignation des représentants des personnels au Comité Technique (C.T.) MESR est fixée au **jeudi 6 décembre 2018**.

Article 2 :

Un bureau de vote est créé sur le campus au bâtiment Clémence Ramnoux (salle E1) pour les personnels de l'Université, du SCD et de la BDIC.

Une section de vote est créée à l'IUT ville d'Avray pour les personnels de l'IUT, de l'UFR SITEC et de MEDIADIX.

Article 3 :

Le scrutin se déroulera de 9 h à 17 h pour le bureau de vote du campus de Nanterre et de 9 h à 17 h pour la section de vote de Ville d'Avray. Il s'agira d'un scrutin sur liste.

Article 4 :

Pour le bureau de vote du campus de Nanterre :

- Monsieur Thibaut PIERRE est nommé Président du Bureau de Vote central
- Madame Diane DE BEARN est nommée secrétaire du bureau de vote central

Pour la section de vote de Ville d'Avray :

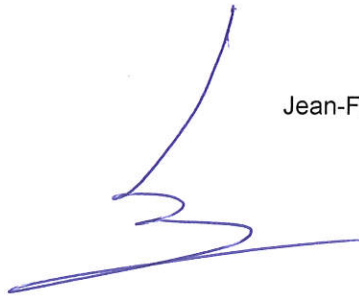
- Monsieur Michel BATOUFFLET est nommé Président de la section de vote
- Madame Fabienne MAZZUCHELLI est nommée secrétaire de la section de vote

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre le 24 octobre 2018

Le Président de l'Université Paris Nanterre



Jean-François BALAUDÉ

